



Genève, le 16 juin 2011

**Aux représentant-e-s  
des médias**

**Communiqué de presse conjoint  
de la délégation du Conseil d'Etat au CEVA et des CFF**

**Projet CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse):  
L'Etat de Genève et les CFF saluent la décision favorable  
du Tribunal administratif fédéral**

**Après trois ans de procédure, le Tribunal administratif fédéral vient de se prononcer sur les recours qui bloquaient l'entrée en force de la décision d'approbation des plans (DAP) du projet CEVA. Cet arrêt rejette les recours et ouvre ainsi la voie au démarrage des travaux dès cet automne, sous réserve de nouvelles actions judiciaires de la part de certains opposants.**

La décision d'approbation des plans délivrée au projet CEVA par l'Office fédéral des transports en mai 2008 avait fait l'objet de soixante-cinq recours. Vingt-deux étaient encore pendants au terme de négociations menées par les maîtres d'ouvrage. Par son arrêt, le Tribunal administratif fédéral considère que le projet approuvé par l'Office fédéral des transports respecte les normes et législations en vigueur et qu'il peut dès lors être construit.

«Tout comme près de 62% des Genevois qui avaient soutenu le projet en novembre 2009, le Conseil d'Etat attendait cette décision avec impatience. Le chantier du CEVA va enfin pouvoir débiter et permettre aussi l'avancée de projets de valorisation autour des futures gares, offrant plus de 1000 logements», se réjouit Mark Muller, président du Conseil d'Etat et magistrat chargé du département des constructions et des technologies de l'information.

Sous réserve de recours au Tribunal fédéral avec demande d'effet suspensif couronnée de succès, le premier coup de pioche devrait avoir lieu cet automne, le temps de mobiliser les entreprises et de prendre possession des terrains. Les travaux débiteront simultanément sur l'ensemble du tracé, à l'exception du tronçon entre la halte de Chêne-Bourg et la frontière.

Au terme des six ans de travaux, la mise en service de CEVA permettra de connecter plus de 40 gares en Suisse comme en France. Un véritable réseau express régional verra le jour et irriguera une région en plein essor.

*Pour tout complément d'information:*

- *Etat de Genève: M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), en contactant M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint DCTI : +41 (0)22 327 94 12 ou +41 (0)79 240 83 67;*
- *CFF: service de presse, tél. +41 (0)51 220 43 43.*